



DÉCLARATION AU NOM DE L'AUSTRALIE, DU CANADA ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE (GROUPE CANZ) LORS DE LA CENT DIXIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF

POINT 6(C) DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLIMINATION DU PROGRAMME D'ARMES CHIMIQUES SYRIEN

Merci, Monsieur le Président. J'ai l'honneur de m'adresser aujourd'hui au Conseil au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Le CANZ salue le travail accompli depuis la dernière réunion du Conseil exécutif pour progresser dans l'identification et l'inspection des armes chimiques restantes en Syrie après la chute du régime d'Assad, ainsi que pour les préparatifs visant à vérifier leur destruction. Les missions en Syrie de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ont toujours fourni un excellent travail, impartial et respectueux de la Convention, malgré un environnement opérationnel extrêmement difficile. Nous remercions le Secrétariat pour ses informations sur ses récents déploiements en Syrie.

Nous apprécions également les efforts des parties dont l'engagement continu a permis de réaliser des progrès, notamment la coopération des autorités syriennes avec le Secrétariat technique, le Qatar pour son rôle constructif dans la représentation des intérêts de la Syrie, et aux partenaires pour leur soutien financier et en nature.

Même si nous constatons des avancées positives, rappelons-nous que nous sommes à un moment critique. Une occasion unique nous est offerte pour éliminer définitivement les armes chimiques en Syrie, et nous devons la saisir. Si nous n'agissons pas de manière décisive, le risque très réel de prolifération s'accroîtra, avec de graves conséquences pour notre paix, notre stabilité et notre prospérité collectives.

Nous ne pouvons pas laisser cet élan s'essouffler. Nous exhortons tous les États parties à réaffirmer leur engagement et à renforcer leur coopération afin de permettre l'élimination complète et irréversible des armes chimiques en Syrie. Cela implique notamment de fournir au Secrétariat technique les ressources suffisantes pour lui permettre de respecter son mandat en Syrie.

Le CANZ salue et soutient le projet de décision présenté actuellement au Conseil, qui permet la destruction accélérée sur place des armes chimiques en Syrie dans certaines circonstances. Il est important que la République arabe syrienne et le Secrétariat technique, par l'intermédiaire du Bureau des missions spéciales et de ses mandats, soient autorisés et aient la capacité et l'autorité nécessaires pour travailler ensemble afin de localiser, déclarer et détruire de manière vérifiable et irréversible toutes les armes chimiques toujours présentes.

La décision soumise au Conseil permet justement d'atteindre cet objectif. Elle contribuera à la réussite de l'objectif ultime qui est d'éliminer les armes chimiques en Syrie, tout en permettant la collection et la conservation des preuves nécessaires pour déterminer les responsabilités et, à terme, demander des comptes pour l'utilisation d'armes chimiques en Syrie.

Monsieur le Président, le CANZ réitère son soutien indéfectible à la mise en œuvre intégrale de la Convention sur les armes chimiques. Les armes chimiques sont inhumaines et menacent tous nos

modes de vie. Nous restons engagés en faveur de la transparence, de la responsabilité et du respect intégral de la Convention, y compris en Syrie, afin de soutenir la paix, la stabilité et la prospérité mondiales.

Je vous remercie, Monsieur le Président.